

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 8 décembre 2017

**4<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-11-4-1

**Service instructeur**

DSOL - Direction de l'autonomie

**Service consulté**

SJU  
DIF  
DFAS

**ET NOS VOISINS EUROPÉENS, COMMENT FONT-ILS ? MISSIONS D'ÉTUDE AU DANEMARK ET EN ESPAGNE**

Résumé : La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a retenu le projet déposé par le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'appel à projets Innovation 2017 "Et nos voisins européens, comment font-ils ?". Celui-ci consiste à réaliser une mission d'étude et d'observation sociale au Pays Basque espagnol et au DANEMARK, afin d'identifier des pratiques innovantes favorisant le maintien à domicile de personnes très dépendantes. La subvention maximale octroyée par la CNSA est de 35 000 €, pour couvrir les frais liés aux déplacements. Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat liant le Département et la CNSA.

Le projet « Vers de nouveaux modèles intégrés et innovants d'organisation territoriale pour le maintien à domicile : l'apport des expériences basques et danoises », a été déposé dans le cadre de l'appel à projets Innovation 2017 lancé au printemps 2017 par la CNSA.

Il porte sur les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes, pour travailler sur de nouvelles modalités d'accompagnement s'appuyant sur les expertises et ressources disponibles pour renforcer la coordination des acteurs.

L'accroissement du nombre de personnes âgées, la multiplication des poly-pathologies, combinée à une demande forte en faveur du maintien à domicile, poussent à repenser les modalités de prise en charge, en proposant des solutions alternatives et innovantes, entre l'EHPAD et le maintien à domicile. Celles-ci reposent sur la coopération entre acteurs médicaux, sanitaires et médico-sociaux pour développer une offre globale dans une logique de parcours de soins et de vie. Les outils et usages du numérique sont un levier majeur d'évolution, cependant, leur développement ne va pas de soi. L'acceptation et l'appropriation par les professionnels et par les usagers n'est cependant pas toujours évidente.

Le Pays Basque espagnol et le Sud DANEMARK ont été retenus pour cette observation, pour les approches transversales globales innovantes mises en œuvre.

La mission d'étude permettra d'identifier les meilleures pratiques pour assurer la continuité des parcours, de mettre en lumière les prérequis nécessaires, les obstacles rencontrés ainsi que les leviers du changement, de mettre en exergue les bénéfices attendus et de déterminer le territoire optimal pour un déploiement. Les principaux items d'étude porteront sur l'organisation à déployer (gouvernance, gestion et accompagnement du changement), l'adhésion des professionnels et des usagers, l'évolution des pratiques professionnelles, les outils TIC supports nécessaires, la viabilité et la soutenabilité des modèles.

Un rapport de retour d'expériences, accompagné de recommandations et de préconisations doit être envoyé à la CNSA au plus tard pour le 10 septembre 2018.

Le projet débute en décembre 2017 et se terminera à l'automne 2018, par la participation à un séminaire national de restitution à PARIS.

Il rassemble plusieurs partenaires locaux :

- ARS Grand Est,
- EHPAD la Roselière de KUNHEIM,
- Centre Départemental de Repos et de Soins de COLMAR,
- APAMAD,
- un enseignant chercheur en sciences de gestion d'un laboratoire mixte entre l'UNISTRA, l'UHA et le CNRS,
- un représentant du collège des usagers du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Au total, 10 personnes participeront à cette mission. Par ailleurs, un chercheur néerlandais, spécialisé sur la conduite du changement dans le domaine de la santé et du médico-social, se joindra également à la délégation.

Une convention entre le Département et ses partenaires sera élaborée et vous sera soumise lors d'une prochaine Commission Permanente.

Le budget total du projet s'élèverait à 120 962 €.

La contribution des partenaires serait apportée par la valorisation en nature du temps homme dédié au projet, pour un montant total de 55 114 €.

La subvention maximum allouée par la CNSA s'élèverait à 35 000 € (soit 29 % du coût total), et porte uniquement sur les frais de déplacement, d'hébergement et de séjour.

La contribution sur fonds propres du Département s'élèverait à :

- 17 591 € en frais de personnel dédié au projet,
- 5 716 € maximum de frais de déplacement non couverts,
- 7 540 € de prestations externes (notamment traduction).

Les dépenses prévisionnelles indiquées dans la convention ne feraient l'objet d'un engagement qu'en 2018 (à l'exception de frais de personnel pour le temps de travail dédié au projet qui débute en décembre 2017), et seraient réalisées dans la limite des crédits qui seront votés au titre du budget primitif 2018.

La recette serait recouverte sur la ligne budgétaire : programme I621, chapitre 74, fonction 52, nature 74788.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 4<sup>e</sup> Commission (Solidarité et Autonomie) réunie le 17 novembre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention ci-jointe entre la CNSA et le Département dont l'objet est de préciser les modalités de la contribution financière de la CNSA au projet départemental intitulé « Vers de nouveaux modèles intégrés et innovants d'organisation territoriale pour le maintien à domicile : l'apport des expériences basques et danoise », déposé dans le cadre de l'appel à projets thématique 2017 de la CNSA,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT